

# LE RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEUREUSES

**Le risque de transport de matières dangereuses (TMD) sur la commune d'Estagel concerne essentiellement la traversée du village par la RD 117 (Perpignan-Foix).**

**Une matière dangereuse est une substance qui, par ses propriétés physiques ou chimiques, ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, explosive, corrosive ou radioactive**

## Mesures prises :

- Un projet de contournement du village par la RD 117 est en cours d'étude.**
- La mise en œuvre de plans de secours :**  
Plan ORSEC, Plan de Secours Spécialisé TMD approuvé par le préfet le 19/08/94. Ces plans prévoient les mesures à prendre et les moyens de secours à mettre en œuvre en cas d'accident de TMD, pour assurer l'alerte et la sauvegarde des personnes.
- L'affichage du risque :**  
En cas d'accident, il est indispensable pour les services de secours de connaître au plus vite la nature des produits transportés par le véhicule (ou wagon) immobilisé, pour cela la réglementation a prévu que les services de secours puissent identifier ces marchandises à distance, sans devoir s'exposer de façon inconsidérée aux risques correspondants.

Tout véhicule (ou wagon) doit porter à l'avant et à l'arrière une plaque rectangulaire de 30 cm de hauteur sur 40 cm de largeur, réfléchissante, de couleur orange, affichant :

- en haut, le (les) numéro(s) du "code danger" qui indique(nt) la (les) réaction(s) de la matière transportée.
- en bas, les 4 chiffres du "code matière" (numéro d'identification ONU) qui indiquent la matière transportée.

33	+ N° D'IDENTIFICATION DE DANGER (CODE DANGER) (33 = liquide ou vapeur très inflammable)
1203	+ N° D'IDENTIFICATION DE LA MATIÈRE TRANSPORTÉE (1203 = essence)

Une plaque "symbole danger" apposée sur les cotés et à l'arrière du véhicule (ou wagon) indique aussi le danger principal présenté par la matière.

## CODES "DANGER"

	<b>Classe 1</b> Explosifs, y compris les autres matières assimilées à ceux-ci par la Loi sur les explosifs.		<b>Classe 5</b> Matières combustibles ; Peroxydes organiques.		<b>Classe 4.1</b> Matières solides inflammables.		<b>Classe 7A</b> Matières radioactives et substances radioactives réglementées, au sens de la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique.
	<b>Classe 2</b> Gaz comprimés, liquéfiés, dissous sous pression ou liquéfiés à très basse température.		<b>Classe 6.1</b> Matières toxiques.		<b>Classe 4.2</b> Matières sujettes à inflammation spontanée.		<b>Classe 8</b> Matières corrosives.
	<b>Classe 3</b> Liquides inflammables et combustibles.		<b>Classe 6.2</b> Matières infectieuses.		<b>Classe 4.3</b> Matières qui au contact de l'eau dégagent des gaz inflammables.		<b>Classe 9</b> Produits, substances et organismes dont la matière ou le transport présentent des risques de dommages corporels ou matériels, ou de dommages à l'environnement et qui sont indus par règlement dans la présente classe.



# Consignes de sécurité en cas d'accident de transport de matières dangereuses

## Avant :

- Savoir identifier un convoi de marchandises dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les marchandises transportées.

## Pendant :

- Si vous êtes témoin d'un accident TMD :
  - donnez l'alerte : sapeurs pompiers (18 ou 112) – gendarmerie (17 ou 112)  
préciser le lieu exact, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, la nature du sinistre (feu, fuite, explosion,...), le cas échéant le n° du produit et le code de danger identifiable à l'arrière du véhicule ;
  - s'il y a des victimes, ne les déplacez pas sauf en cas d'incendie ;
  - mettez-vous à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quittez rapidement la zone, si possible selon un axe perpendiculaire au vent.  
Incitez les autres témoins à s'éloigner ;
- Si vous êtes dans un bâtiment :
  - confinez-vous (bouchez toutes les entrées d'air) ;
  - éloignez-vous des portes et fenêtres ;
  - ne fumez pas ;
  - ne téléphonez pas inutilement ;
  - ne cherchez pas à rejoindre les membres de votre famille (ils sont eux aussi protégés) ;
  - écoutez la radio.

## Après :

- Si vous êtes confiné, dès la fin de l'alerte, aérez le local.

## LES RÉFLEXES QUI SAUVENT



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les arrivées d'air



Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre



Ne télélez pas ; libérez les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux



Ni flamme, ni cigarette